Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-49-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°49.2026

Objet de la délibération :

Administration Générale

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher - Actualisation

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'à la suite du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il a été procédé le 9 juillet dernier, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

Ainsi, par délibération n° 48-2026 A, ont été élus :

- *Membres titulaires :*

. Madame Stella COCHETON
. Monsieur Jean-Marc MORETTI
. Monsieur Laurent ALLANIC
. Monsieur Franck BOITEL
. Madame Michelle GAUTHIER

- *Membres suppléants :*

. Monsieur Claude NAUDION
. Madame Sabine MARTIN
. Madame Annie LEVAUX
. Monsieur Mourad SALAH-BRAHIM
. Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-49-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Comme mentionné et rappelé en séance dans la délibération du 9 juillet 2026, l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que la commission d'appel d'offres doit être composée :

- du Président, qui siège de droit
- de cinq membres titulaires
- de cinq membres suppléants.

Les membres sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- au scrutin de liste : une liste comporte les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

- Dans ces conditions, et puisque le Président ne peut siéger en qualité de membre élu, titulaire ou suppléant, il convient de revoir la composition de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Le Président a proposé donc de relancer la procédure d'élection. Ainsi, il convient conformément à l'article D1411-5 du CGCT de fixer les conditions de dépôt des listes selon les modalités suivantes :

- les listes seront déposées sous format papier libre, au secrétariat général du CDG41, au plus tard à 17h le lundi 2 novembre 2026 pour soumission au vote des membres du Conseil d'Administration du 26 novembre 2026
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants pour mémoire) conformément à l'article D1411-4 du CGCT
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

M. le Président a proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO comme susvisé.

Au vu des éléments ci-dessus, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'abroger** la délibération n°48-2026 A du 9 juillet 2026

- **de fixer** les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO comme détaillées ci-dessus

- **d'autoriser** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED